



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté*



**Contrats pour la réussite de la  
transition écologique (CRTE)**

***Concierter pour agir plus juste et plus vite***

## Fabriquer des projets dans les territoires avec les CRTE

Les **contrats pour la réussite de la transition écologique** (CRTE), constituent le guichet unique d'accompagnement des collectivités par l'État sur l'ensemble de leurs projets à enjeux pour le territoire et dans un souci constant d'en améliorer l'ambition environnementale à l'aune des objectifs collectivement choisis dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique (voir la circulaire du 29 septembre 2023). La région Auvergne-Rhône-Alpes est entièrement couverte par **122 CRTE**.

La participation large des acteurs du territoire est une condition de réussite des projets, de leur acceptation et de l'identification réussie des besoins.

## S'inspirer de la démarche CNRt pour bâtir des consensus

Le **conseil national de la refondation** (CNR) a offert aux territoires l'occasion de mettre en œuvre une méthode innovante (le CNR territorial « Climat et biodiversité ») qui permet d'apporter du consensus aux projets contenus dans les CRTE.

Elle repose sur un ou plusieurs temps d'échanges associant les élus, les habitants, le monde associatif et économique visant à contribuer à la conception des projets en concertation et permet :

- d'interroger le projet de territoire,
- d'explorer de nouveaux axes du CRTE
- de valider un besoin et les projets qui y répondent.

**La phase formelle des CNR territoriaux initiés par l'État est achevée, mais la méthode peut avantageusement être déployée de façon volontaire à l'initiative des collectivités.**

## Comment s'y prendre en 4 grandes étapes

1. Une collaboration entre les services de l'État dans le département et la structure intercommunale porteuse du CRTE pour définir une ou deux thématiques parmi le logement, les transports, la biodiversité et l'énergie ;
2. La sélection d'une question concrète par thème pour garantir des débats en lien avec les préoccupations locales ;
3. Une ou plusieurs séances en intelligence collective pour dégager des propositions du territoire ;
4. Un travail qui débouche sur :
  - des évolutions à mettre en œuvre (législatives, réglementaires, organisationnelles) ;
  - des solutions avec des projets exemplaires et des bonnes pratiques à généraliser ;
  - des innovations dans les offres d'ingénierie et de financement.



Le [guide national d'accompagnement](#) fournit les informations pratiques pour déployer la méthode dans les territoires.

## Ils ont expérimenté la méthode

En Auvergne-Rhône-Alpes, **7 collectivités** ont organisé des CNR territoriaux « Climat et biodiversité » en 2023 (voir le tableau ci-dessous).

Ils ont réuni **plus de 400 participants** : élus d'EPCI et de communes, services et opérateurs de l'État (préfectures, DDT, ADEME, ANAH, DREAL, CEREMA), entreprises (Grands groupes, PME, TPE), chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture), associations et groupements d'usagers, citoyens.

Dans divers formats d'organisation, ces exercices ont été très productifs. **Plus de 120 propositions** d'évolutions législatives, réglementaires ou organisationnelles ont été exprimées pour améliorer les projets ou faciliter leur mise en oeuvre. L'appui au montage des événements par les DDT et Préfectures a consolidé la collaboration avec les collectivités déjà à l'oeuvre dans le cadre des CRTE.



Reportage vidéo sur le CNRt Pilat Rhodanien :

<https://www.dailymotion.com/video/x8jbdup>

Reportage vidéo sur le CNRt Saône Beaujolais :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/contrats-pour-la-reussite-de-la-transition-a24681.html>



### Ces ateliers ont mis en évidence une volonté forte d'agir à 4 niveaux

- Renforcer le pilotage du sujet par les EPCI en associant les communes pour une appropriation des enjeux ;
- Inciter au passage à l'action en donnant à voir la diversité des solutions possibles et en communiquant sur les objectifs atteints (« faire la preuve par l'exemple ») ;
- Traiter globalement les enjeux de transition écologique pour une meilleure acceptabilité et une viabilité économique à long terme ;
- Associer les citoyens et favoriser la compréhension des phénomènes pour faciliter la mise en oeuvre d'actions de transition.





La [synthèse régionale des 7 démarches CNRt de la région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Un bilan d'étape national [« Les CNR thématiques : retour sur un an de travaux »](#).

Les acteurs des **7 collectivités** qui ont organisé des CNRt en Auvergne-Rhône-Alpes :

Département	CRTE	Thématique	Contact services de l'État
Ain	CC de la Dombes	Énergie Logement	Anne-Sophie Rochon du Verdier <a href="mailto:anne-sophie.rochon-du-verdier@ain.gouv.fr">anne-sophie.rochon-du-verdier@ain.gouv.fr</a>
Ain	CC Dombes Saône Vallée	Mobilité	Anne-Sophie Rochon du Verdier <a href="mailto:anne-sophie.rochon-du-verdier@ain.gouv.fr">anne-sophie.rochon-du-verdier@ain.gouv.fr</a>
Drôme	CC Portes de Drômardèche	Logement	Isabelle Nuti <a href="mailto:isabelle.nuti@drome.gouv.fr">isabelle.nuti@drome.gouv.fr</a>
Isère	CC Balcons du Dauphiné	Biodiversité Logement	Béatrice Delsey <a href="mailto:beatrice.delsey@isere.gouv.fr">beatrice.delsey@isere.gouv.fr</a>
Loire	CC Pilat Rhodanien	Énergie Biodiversité	Michel Poiret <a href="mailto:michel.poiret@loire.gouv.fr">michel.poiret@loire.gouv.fr</a>
Haute-Loire	PETR Jeune Loire	Logement	Aude Dumas <a href="mailto:aude.dumas@haute-loire.gouv.fr">aude.dumas@haute-loire.gouv.fr</a>
Rhône	CC Saône Beaujolais	Énergie Biodiversité	Emmanuelle Unal <a href="mailto:emmanuelle.unal@rhone.gouv.fr">emmanuelle.unal@rhone.gouv.fr</a>



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : CIDDAE

Crédit photos : DREAL/Nicolas Dormont

Décembre 2023

Ce document est téléchargeable sur :

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)